

Compte-rendu réunion de conseil municipal
Jeudi 3 décembre 2020

Le jeudi trois décembre deux-mille vingt, vingt-heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la salle du vidame de Molliens-Dreuil sous la présidence de Monsieur CHARBONNIER Sylvain, Maire de la Commune de Molliens-Dreuil.

Etaient présents : MM Sylvain CHARBONNIER – Joannie BRETTELLE – Claude LABELLE – Lionel GUILLAIN – Bernard PATTE – Marc DUMESNIL – Margaret PETIT – Marie DOMONT – Richard MOREL – Emeline DILLY – Jennifer ROBIN – Dominique DELSALLE

Absents excusés : BECQUET Valéry – Loïc JAOUEN – Claude DAVION

Secrétaire de Séance : Marc DUMESNIL

ORDRE DU JOUR

1 - Informations relatives aux délégations du Maire

- Vente de la cuve d'épandage

2 – Délibérations

- Affectation des recettes des concessions cimetièrè

- Mise en place d'une tombola en faveur des commerçants

- Instauration d'un droit de passage pour la maison à côté du stade de foot pour que le propriétaire accède à son vide sanitaire

- Vente de logements sociaux par l'AmSom

- Lancement des travaux presbytère

- Admission en non-valeur sur le Budget Assainissement

3– Informations

- Etat d'avancement du projet assainissement

- Recensement – décallage 2022

- Changement prestataire téléphonique

4 – Questions diverses

1 – Informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération a été établie selon ses pouvoirs de délégation, pour encaisser la vente de la tonne à lisier au prix de 400 € à SELLIER Florent, domicilié 5 rue d'enfer à Molliens-Dreuil.

Accepté à l'unanimité.

Délibération pour le versement du montant des concessions de cimetièrè sur le budget de la Commune à 100 %, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Accepté à l'unanimité.

Mise en place d'une tombola en faveur des commerçants

L'assemblée décide d'attribuer une subvention exceptionnelle aux commerçants de Molliens-Dreuil au vu des restrictions sanitaires liées à la COVID 19.

Autorise Mr le Maire d'octroyer cette subvention de 50 € aux commerçants suivants :

GAILLET Marie-Christine

SARL TB Traiteur

Pharmacie TINCQ

SARL THIRARD

SARL Boucherie Baron

Un moment pour soi

Le Molliennois POUSSIN Mickael

Fournet Anne-Sophie Moniflor

Boulangerie Sylvestre

Accepté à l'unanimité.

Instauration d'un droit de passage.

Une délibération sera prise en conformité avec le notaire. A voir

Délibération vente de logement sociaux

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une consultation d'autorisation de mise en vente concernant tous les logements appartenant à un organisme Hlm conventionnés ou non, quel que soit leur financement sont soumis aux dispositions relatives à la vente Hlm prévues par les articles L443-7.

Des logements locatifs faisant partie d'une copropriété existante peuvent également être vendus dès lors qu'ils respectent les mêmes dispositions. Cette commercialisation est alors soumise à une décision préalable du Conseil d'administration de l'Office.

Le conseil autorise l'Amsom à l'unanimité.

Délibération admission en non-valeur se produits irrécouvrable.

Au vu du document de la Trésorerie concernant les demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant le service assainissement.

Pour la somme de 1 567.08 € et 160.41 €.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces admissions en non-valeur.